

CONTRAT DE RÉSERVATION

Le propriétaire

Mme CARRAZ
Les Balcons de St So

3094 Route du Col de la Croix de Fer
SKI ONE NETSKI Location de skis
73530 St Sorlin d'Arves

Tél : 06 84 13 08 63

Le locataire

Nom : Prénom :

Adresse :

.....

Tél portable :

Mail :

Nombre de personnes

dontadultesenfants – de 12 ans

Madame, Monsieur,

J'ai le plaisir de vous proposer la réservation du logement n° du à partir de 16h jusqu'au 9h30 au tarif de€

Cette réservation prendra effet lorsque nous recevrons à notre adresse avant le

- ☒ un exemplaire du présent contrat daté et signé y compris les conditions générales
- ☒ un acompte de 30 % du prix total du séjour soit€

Ce contrat vous sera retourné signé et attestera la réception de l'acompte.

Le solde d'un montant de€, la caution appartement de 600€, la caution ménage de 200€ ainsi que la taxe de séjour seront réglés le jour de votre arrivée.

La consommation électrique dont le chauffage, sera payée en fin de séjour,

La télévision et l'accès Wifi seront offerts.

Les draps et linge de maison ne sont pas fournis. Ce logement est équipé de lit(s) simple(s) etlit(s) double(s)

Pour votre location de matériel de skis, notre magasin partenaire est situé sur place

www.skione.fr

The logo for Netski, featuring the word "Netski." in white text on a blue rectangular background.

Tél : 06 84 13 08 63

e-mail : info@lesbalconsdestso.fr

Après avoir pris connaissance des conditions générales, le locataire déclare être d'accord sur les termes du contrat.

A St Sorlin d'Arves Le

A Le

Signature propriétaire

A handwritten signature in black ink, appearing to be "P." followed by a stylized flourish.

Signature locataire précédée de la mention «lu et approuvé»

CONDITIONS GENERALES

A : durée du séjour : Le locataire du présent contrat conclu pour une durée déterminée ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux à l'issue du séjour.

B : conclusion du contrat : La réservation devient effective dès lors que le locataire aura fait parvenir au propriétaire un acompte de 30% du montant total de la location et un exemplaire du contrat signé avant la date indiquée au recto. La location conclue entre les parties au présent acte ne peut en aucun cas bénéficier même partiellement à des tiers, personnes physiques ou morales, sauf accord écrit du propriétaire. Toute infraction à ce dernier alinéa serait susceptible d'entraîner la résiliation immédiate de la location aux torts du locataire. Le produit de la location restant définitivement acquis au propriétaire.

C : Annulation par le locataire : Toute annulation doit être notifiée par lettre recommandée au propriétaire.

- **Annulation avant l'arrivée dans les lieux :** l'acompte reste acquis au propriétaire. Celui-ci pourra demander le solde du montant du séjour, si l'annulation intervient moins de 60 jours avant la date prévue d'entrée dans les lieux. Si le locataire ne se manifeste pas dans les 12 heures qui suivent la date d'arrivée indiquée sur le contrat, le présent contrat devient nul. L'acompte reste également acquis au propriétaire qui demandera le solde de la location.
- **Si le séjour est écoulé :** le prix de la location reste acquis au propriétaire. Il ne sera procédé à aucun remboursement.

D : Arrivée : Le locataire doit se présenter le jour précisé et à l'heure mentionnée dans le présent contrat. En cas d'arrivée tardive ou différée, le locataire doit prévenir le propriétaire.

E : règlement du solde : Le solde de la location est versé à l'entrée dans les lieux.

F : état des lieux : Un inventaire est établi en commun et signé par le locataire et par le propriétaire ou par son représentant à l'arrivée et au départ de l'appartement. Cet inventaire constitue la seule référence en cas de litige concernant l'état des lieux. L'état de propreté de l'appartement à l'arrivée devra être constaté dans l'état des lieux. Le nettoyage des locaux est à la charge du locataire pendant la période de location et avant son départ. Le montant des éventuels frais de ménage est établi sur la base de calcul mentionnée dans le présent contrat (le montant des frais de ménage est variable suivant la taille de l'appartement).

G : dépôt de garantie ou caution : A l'arrivée du locataire, un dépôt de garantie ou caution dont le montant est indiqué dans le présent contrat est demandé par le propriétaire. Dans le cas de l'établissement contradictoire de l'état des lieux de sortie, ce dépôt de garantie est restitué, déduction faite du coût de remise en état des lieux de sortie (si des dégradations étaient constatées). En cas de départ anticipé (antérieur à l'heure mentionnée sur le présent contrat) empêchant l'établissement de l'état des lieux le jour même du départ du locataire, le dépôt de garantie est renvoyé par le propriétaire dans un délai n'excédant pas une semaine. Il en sera de même pour le chèque d'assurance ménage.

H : capacité : Le présent contrat est établi pour une capacité maximum de personnes. Si le nombre de locataires dépasse la capacité d'accueil, le propriétaire peut refuser les personnes supplémentaires ou demander une majoration par personnes supplémentaires. Toute modification ou rupture du contrat sera considérée à l'initiative du client.

I : animaux : Le locataire peut éventuellement séjourner en compagnie d'un animal domestique. Le locataire informera le propriétaire de la présence d'un animal domestique. Le montant de la location sera majoré de 59€

J : assurances : Le locataire est responsable de tous les dommages survenant de son fait. Il est tenu d'être assuré par un contrat d'assurance type villégiature pour ces différents risques.

K : paiement des charges : En fin de séjour, le locataire doit s'acquitter auprès du propriétaire, des charges non incluses dans le prix (taxe de séjour et frais d'EDF). Leur montant s'établit sur la base de calcul mentionnée dans le présent contrat.

CONTRAT DE LOCATION SAISONNIER ENTRE PARTICULIERS